

Communiqué

Avril 2021

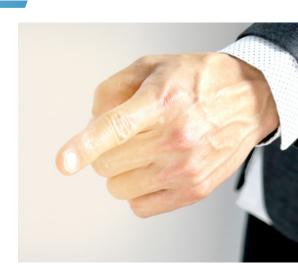


Pour une fois la Cour des comptes rend un rapport lié à notre secteur qui ne porte pas sur les « nombreux avantages » des agents ou sur leur niveau de rémunération « trop élevé ».

Dans ce référé, en effet, la Cour réprimande fermement la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en pointant des « *lacunes dans le dispositif de régulation* » mis en place en parallèle de l'ouverture totale du marché de l'énergie à la concurrence en 2006.

LA CRE, ÇA AURAIT DÛ ÊTRE QUOI?

Depuis sa création, le 24 mars 2000, la CRE devait veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.



ET EN RÉALITÉ, LA CRE ÇA A ÉTÉ QUOI?

Depuis sa création, la CRE n'a eu de cesse de pénaliser les opérateurs historiques au profit de leurs concurrents.

Du changement de nom d'ERDF, à son aveuglement idéologique à ne pas prendre en compte les investissements réalisés avant l'ouverture à la concurrence par les opérateurs historiques, la CRE s'est comportée comme un justicier dans le monde la concurrence, mais en finalité, dans l'unique intérêt des concurrents d'EDF et de GDF et en aucune façon dans l'intérêt des clients!

ET PAN SUR LE BEC!

La Cour des comptes vient de pointer des « *lacunes dans le dispositif de régulation* » mis en place en parallèle de l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence en 2006.

La CRE est notamment rappelée à l'ordre par la Cour des Comptes sur « les conditions dans lesquelles la CRE est intervenue », mais également sur la gouvernance de l'institution.

La Cour des comptes enfonce le clou en relevant que, au-delà du manque de transparence, le régulateur de l'énergie s'hasarde de manière illégitime sur des terrains qui ne sont pas les siens en outrepassant ses missions pourtant prévues par la loi.

Le référé est clairement un rappel à l'ordre fait à la CRE pour que celle-ci se recentre sur ses missions et les assurent de la manière la plus efficace possible.

FO Énergie et Mines a, ces dernières années et notamment ces derniers mois dans le cadre du projet Hercule, condamné l'attitude de la CRE et de son Président.

Ce référé de la Cour des comptes à l'encontre de la CRE, nous conforte dans notre analyse au sujet du parti pris de cette commission qui n'a été créée uniquement dans le but de permettre aux concurrents d'EDF notamment de s'implanter dans le secteur de l'énergie en France, mais en aucun cas dans l'intérêt des citoyens et encore moins dans celui du service public de l'énergie et des agents qui y travaillent. Il était temps qu'enfin, ce constat soit réalisé par d'autres...

Il ne reste plus à la Cour de Comptes qu'à soutenir la proposition de FO de faire enfin un bilan contradictoire de la déréglementation et de ses effets délétères !